

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance du 23 novembre 2015**

**2015 DASCO 167** Subvention (24.965 euros) à l'ESAA Boule (12e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, et notamment son article L. 422-3 ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention d'un montant de 24.965 euros à l'ESAA Boule (12e) pour la réalisation de travaux d'étude, d'installation et de configuration d'une infrastructure Wifi dans l'établissement ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement de 24.965 euros est attribuée à l'ESAA Boule (12e) pour la réalisation de travaux d'étude, d'installation et de configuration d'une infrastructure Wifi dans l'établissement.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 204, nature 204172, rubrique 231, ligne de subvention VE80001 du budget municipal d'investissement de l'exercice 2015.

Article 3 : La somme correspondante sera versée au compte bancaire de l'ESAA Boule (12e).

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**